



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

LA CHARTE DES MEMBRES DE JURYS

DRDJSCS CVLL

**Les membres de jurys s'engagent à respecter,
d'une part, un ensemble de principes déontologiques,
et d'autre part, à garantir le bon déroulement des épreuves.**

1. Respecter la déontologie des membres de jury :

- **La neutralité** : vous faites abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. Le jury n'est pas une instance de recrutement. Vous ne participez pas à l'évaluation ni aux délibérations du jury si vous connaissez personnellement un candidat.
- **L'impartialité** : vous appréciez la prestation du candidat, écrite ou orale, au regard exclusivement des indicateurs de compétences du référentiel de certification du diplôme concerné.
- **L'objectivité** : vous évaluez le candidat au regard d'un référentiel de certification et de compétences définis réglementairement, sans considération du statut ou des particularités de la personne.
- **L'égalité de traitement des candidats** : les modalités de l'évaluation sont identiques pour l'ensemble des candidats. Vous respectez, pour chaque candidat, les horaires, la durée, la forme des épreuves.
Vous veillez à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation.
Vous respectez le principe selon lequel un candidat peut obtenir une certification quelle que soit la singularité de son parcours antérieur, la nature de ses activités, salariées, non salariées, bénévoles.
- **Le respect de la confidentialité** : vous respectez, sans limitation de durée, la confidentialité des informations de toute nature fournies par le candidat et notamment les données personnelles et professionnelles. Vous vous engagez également à garantir la confidentialité des échanges entre les membres du jury au sein des commissions, ainsi que la confidentialité des délibérations du jury. Vous ne divulguez pas les résultats aux candidats.
- **La solidarité entre les membres de jury** : le jury est souverain. Au regard de l'ensemble des éléments de situations, il peut être amené à revenir sur une proposition d'une commission, lorsque le jury a débattu et délibéré, vous êtes solidaire des décisions prises.

2. Garantir le bon déroulement des épreuves :

➤ Avant le jury :

- Vous vous **appropriiez les référentiels** de certification, **les modalités** des épreuves, et outils transmis pour les évaluations.
- Vous **étudiez les dossiers** / supports produits, le cas échéant, par les candidats que vous allez évaluer.

➤ Pendant le déroulé des épreuves :

Vous participez à l'évaluation du candidat :

- Vous veillez à **instaurer un climat de confiance** : vous accueillez le candidat dans un climat propice à l'entretien. Vous vous présentez en précisant le collège au titre duquel vous siégez dans le jury. Vous reprenez au candidat le format de l'épreuve (déroulement, durée) avant le début de sa prestation.
- Vous **adoptez une attitude bienveillante** vis-à-vis de chaque candidat : le candidat doit se sentir écouté.
- Vous **participez au questionnement du candidat durant l'entretien** : chaque membre de jury, évaluateur, doit s'exprimer. Les évaluateurs veillent à équilibrer leur prise de parole. Vous avez un rôle de facilitateur de l'expression du candidat, par un mode de questionnement adapté, et, le cas échéant, une reformulation. Vous veillez cependant à ne pas vous substituer à l'expression du candidat dans l'orientation du questionnement.
- Vous conduisez une **évaluation certificative** et non formative : le temps de l'épreuve vise à permettre de s'assurer du degré de maîtrise par le candidat des indicateurs de compétence attendu. Il n'a pas pour objectif de formuler, en direct, des conseils au candidat sur les points à améliorer et les modalités d'amélioration.
- Vous avez une **attitude neutre** qui ne laisse pas transparaître d'éléments quant à l'issue de l'évaluation. Vous n'avez pas de gestes d'acquiescements, vous n'employez pas des termes comme « c'est bon » « très bien ». La conclusion de l'entretien s'effectue par un remerciement du candidat.
- Vous vous **focalisez sur le degré de maîtrise professionnelle attendu** du candidat, au regard des indicateurs de compétences définis dans le référentiel de certification.
- Vous veillez à **ne pas porter de jugement de valeur** sur la structure d'accueil du candidat, ou les autres professionnels/intervenants du secteur.
- Vous **prenez du recul par rapport** à vos propres modes de fonctionnement professionnels et/ ou représentations du métier cible. Le cadre dans lequel le candidat doit se situer est celui du référentiel de la certification.

➤ A l'issue des épreuves d'évaluation :

- Vous **échangez avec les autres membres du jury**, et confrontez vos points de vue pour formaliser votre proposition d'évaluation. Vous argumentez de façon précise et détaillée votre proposition qui sera soumise au jury plénier. Dans ce cadre, vous pouvez formuler des préconisations à l'attention du candidat pour la suite de son parcours (notamment, dans le cadre de la VAE).
- Vous participez au jury plénier, selon les modalités réglementaires propres à chaque diplôme.